

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 14  
 Membres présents : 11  
 Membres votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 décembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Novembre 2025.

**PRESENTS** : Mmes et MM. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., OZENNE N., GOURSAUD Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., ROCHER Ch., GUENE F., ROCHE D., JOULIA G.

**POUVOIRS** : M. BEAULIEU C. à Mme LAVAUZELLE I., Mme FREMERY C. à M. ROCHE D. – Mme TERNET C. à Mme OZENNE N.

Madame Martine COUTANT a été élue secrétaire de séance.

### DELIBERATION N° 2025-08-10 : CONVENTION PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE – PERMANENCES DU BUS DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Département, au titre de ses compétences en matière de prévention contre la pauvreté et la précarité a mis en place le Premier Accueil Inconditionnel de Proximité (PASIP). En plus d'une coopération renforcée des acteurs de l'accueil social, la collectivité a souhaité faciliter davantage l'accès aux droits de l'ensemble des Charentaises et Charentais en portant un espace d'accueil itinérant à même de pouvoir accompagner les habitants les plus éloignés des services.

Ce dispositif mobile – Bus du Département - a pour objectif :

- D'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien (organisme agréé France services et compétences départementales) ;
- De proposer un accueil approfondi permettant d'analyser la demande, d'accompagner dans l'ouverture des droits et d'orienter au besoin vers les partenaires du territoire ;
- D'être un lieu ressource des aides, relais, dispositifs existants pour tous les publics et à toutes les étapes de la vie, permettant aussi de mettre en place des actions de prévention ;
- De faciliter la prise en main des outils numériques dans un contexte de dématérialisation des démarches ;

Monsieur le Maire précise que le Bus du Département stationne sur la Place de la Liberté, devant la fontaine pyramidale, et que la mise à disposition de l'espace public par la commune est consentie à titre gracieux.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Département de la Charente qui permet de définir les engagements de chacune des parties

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département et tous documents s'y rapportant

**PRECISE** que la mise à disposition de l'espace public par la commune sera consentie à titre gratuit.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Robert ROUGIER

  
(Charente)\*

